

Détermination : SUITE A LA REPONSE A L'INTERPELLATION 09.14.30

Le Grand Conseil vaudois souhaite que le Conseil d'Etat s'inspire de l'expérience faite avec l'initiative « D'Artagnan » pour définir l'application du devoir de réserve du personnel enseignant dans le cadre de l'initiative « Ecole 2010 ».

Lausanne, 23.3.2010